

## Bulletin d'Inscription (nés en 2008 et avant)

**SOLO** Contre la Montre Individuel CASES DE PÈNE  
13,6 km - Samedi 2 octobre 2021.

NOM :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Sexe	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Licence :	<input type="checkbox"/> FFC <input type="checkbox"/> UFOLEP <input type="checkbox"/> FSGT <input type="checkbox"/> Tri <input type="checkbox"/> FFCT	N° de la licence	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Non licencié :	<u>(fournir certificat médical de 2021).</u>		
Nom du Club ou Ville :	<input type="text"/>		
Mail :	<input type="text"/>	@	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>		

**Dossards : 13h00 à 14h00 à la Salle Polyvalente de la Mairie de CASES DE PÈNE**

**Circuit : Autour de CASES DE PÈNE. 13,6 km**

**Engagement et départ du concurrent :** Le premier coureur engagé porte le dossard N°101, et part le premier à 14h00. Le N°102 part à 14h01... et ainsi de suite.

*Les départs se font toutes les minutes.*

**L'engagement en ligne est possible sur : " [www.ats-sport.com](http://www.ats-sport.com)  
" et " [www.velo101](http://www.velo101) "**

**Le montant de l'engagement est de 8 € par coureur.**

A expédier ou déposer à :

**ROUSSILLON ANIMATIONS, 36 Avenue des Albères, 66170 MILLAS.**

**L'engagement d'un concurrent le jour de la course sera de 12 euros.**

**A la restitution du dossard, chaque participant, se voit attribuer un lot.**

Un concurrent suivant son âge, a la possibilité de participer au SOLO (Contre la Montre Individuel), et au DUO (Gentlemen), à condition qu'il règle chaque fois son montant d'engagement.

- **Récompenses : le premier du scratch, ainsi que le premier des 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans, 19/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans, 50/59 ans, 60/69 ans, 70 ans et plus, Féminine.**

*Chaque participant possède une assurance responsabilité civile. L'organisation dégage sa responsabilité en cas d'accident course, de détérioration, perte ou vol de matériel ou équipements individuels dans les circonstances de l'épreuve.*